

COMPTE RENDU

de la réunion du Conseil Municipal du Jeudi 06 mai 2021 à 18 heures 00 minutes

Présents : S. GENEST, C. CORNUT, E. HILAIRE, J-L. JOUVE, R. ROUDIL, D. EVESQUE, T. BALAZUC, M. PIALAT, C. SUCHET, F. DOIZE, D. RIEUSSET, R. ROUDIL, R. SOULERIN, J. ROUDIER

Absents excusés : D. AUZAS, N. ATAMNA, C. PEIS, A. CHALABREYSSE et S. BALADIER

Procurations : N. ATAMNA à C. DOIZE et S. BALADIER à S. GENEST, A. CHALABREYSSE à R. SOULERIN

Secrétaire de séance : J. ROUDIER

ORDRE DU JOUR:

- Délibération portant sur choix du MOE suite MAPA prestation intellectuelle
- Délibération portant acquisition croix de Raspail
- Délibération portant modification simplifiée du PLU.

Madame le Maire, propose l'ajout d'une Délibération à l'ordre du jour permettant la modification simplifiée du PLU. Le conseil accepte à l'unanimité

Le compte-rendu du Conseil municipal 7 avril 2021 est approuvé à l'unanimité.

Le conseil débute par la Délibération ajoutée à l'ordre du jour.

1-Délibération portant sur la modification simplifiée du PLU

La mise en place ayant eu lieu en décembre 2018, le PLU nécessite de nouvelles évolutions mineures qui peuvent se faire par l'intermédiaire de la procédure de modification simplifiée.

Elle portera sur 12 points du PLU en collaboration avec la CCBA.

Délibération votée à l'unanimité.

2-Délibération portant sur le choix d'un MOE

Pour rappel un marché de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation thermique l'extension et la sécurisation des abords de l'école a été effectué, à l'appui d'une procédure adaptée.

3 plis contenant les candidatures ont été reçus. Conformément au règlement de consultation. Ils ont été entendus en audition, pendant 30 minutes le 30 avril 2021.

À l'analyse des candidatures et des offres suivant les critères énoncés dans la consultation, un classement a été fait par note.

Madame le maire de Lachapelle-sous-Aubenas, propose de retenir l'offre du Cabinet FABRE Architecture pour 126 000€ HT.

Délibération votée à l'unanimité.

3-Acquisition d'une parcelle croix de Raspail

Madame le maire rappelle la Délibération n°47-2020 du 7 décembre 2020 autorisant l'acquisition de ladite parcelle en face de la pharmacie, pour l'aménagement d'une zone de service à la population.

Il s'avère que l'opération est toujours envisagée, mais que l'identification de la parcelle et de sa surface, est modifiée suite à découpe parcellaire.

Il convient de confirmer la Délibération par sa nouvelle appellation à savoir parcelle **B1444** d'une surface de **1124 m²**.

Délibération votée à l'unanimité.

4- Contrat d'Assurance groupé avec le CDG07 garantissant les Risques Statutaires

La commune de Lachapelle-sous-Aubenas charge le Centre de gestion de négocier un contrat groupe ouvert à adhésion facultative auprès d'une entreprise d'assurance agréée, et se réserve la faculté d'y adhérer.

Ces conventions devront couvrir tout ou partie des risques suivants : Décès, Accident du travail, Maladie ordinaire, Longue maladie / Longue durée, Maternité-Paternité-Adoption

Les assureurs consultés devront pouvoir proposer à la commune une ou plusieurs formules.

Délibération votée à l'unanimité.

5-Question diverse

Un tour de table est effectué afin de connaître les disponibilités des élus en vue de l'organisation des élections des 20 et 27 juin qui se tiendront à la salle polyvalente, où deux bureaux de vote distincts seront organisés.

Il est rappelé qu'il est souhaité par la Préfecture que chaque membre des bureaux soit vacciné ou testé 48 heures avant l'élection.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 19h30

Le Maire,
Sandrine GENEST

